Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260706-CC_2026_194-DE

Délibération n° 2026.194

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 6 Juillet 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Six Juillet Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Wilfrid GODEUX – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Daniel BALLUAIS – Rémi BALLUAIS – Stéphane BARBE – BERTHELOT Sylvaine – Frédéric BOUFFORT – François BOUVATTIER – Roger BUFFET – Philippe BUINEAU – Céline CARRÉ – Hubert COUASNON – DALLÉ Pascal – Patricia DESANNAUX – Catherine DUCHATELET – Marylène FEVRIER – Zoé GALICHÉ – Christian GALLE – Amélie GARNIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claire GUINAUDEAU – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Anthony HUE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Denis MANCEAU – Véronique PIGEON – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Angélique ROYER – Florian SALMON – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	50
Pouvoirs :	1
Votants :	51

Date de la convocation : 30 juin 2026

Date d'Affichage : 7 juillet 2026

Vote :	
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

Anne BANNIER est représentée par Frédéric BOUFFORT, son suppléant
Stéphane IDLAS est représenté par Sylvaine BERTHELOT, sa suppléante
Isabelle RICHARD est représentée par Marylène FEVRIER, sa suppléante
Henri-Claude GAUTIER est représenté par Angélique ROYER, sa suppléante

Aldwin SOLLIER a donné pouvoir à Wilfrid GODEUX

Étaient excusés :
Stéphane IDLAS – *Vice-président délégué*
Anne BANNIER – Benoît Du PORTAL – Franck ESNAULT – Magali FONTAINE – Henri-Claude GAUTIER – Mattéo GENAR – Laurent LEGENDRE – Jean-Louis QUILLIOT – Isabelle RICHARD – Aldwin SOLLIER – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : Rosi BORDET est désignée secrétaire de séance

2026.194 -Marchés Publics – 20260500 – Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement à Saint Sauveur des Landes – Attribution

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260706-CC_2026_194-DE

Fougères Agglomération **2026.194**

2026.194 -Marchés Publics – 20260500 – Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement à Saint Sauveur des Landes – Attribution

Considérant que le projet de réhabilitation du réseau d'assainissement à Saint Sauver des Landes a été approuvé, Fougères Agglomération en sa qualité d'Acheteur a décidé de lancer la consultation pour la réalisation de ce projet.

Considérant que le marché a été divisé en deux lots, le lot 01 est relatif à la réalisation des travaux de réhabilitation, et le lot 02 est relatif aux contrôles et aux essais.

Considérant qu'une consultation a été publiée le 30 mars 2025 pour une remise des offres le 30 avril 2026. Que huit (8) offres ont été reçues dans le cadre du premier lot, et que deux (2) offres ont été reçues dans le cadre du second lot.

Considérant qu'après la Commission commande publique du 30 juin 2026, les membres de la Commission Commande Publique ont décidé d'attribuer les deux lots aux soumissionnaires ayant remis les offres économiquement, environnementalement et socialement les plus avantageuses ; à savoir :

- Pour le lot 01 – l'Entreprise LTP LOISEL SAS, ayant obtenu la note de 91.27/100, et pour un montant Hors Taxe de 181 796.00 €.
- Pour le lot 02 – l'Entreprise SAS ASN, ayant obtenu la note de 100/100, et pour un montant Hors Taxe de 2 447.00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'offres du 30 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** le lot n°1 LTP LOISEL SAS pour un montant de 181 796.00 € HT soit 218 155.20 € TTC ;
- **D'ATTRIBUER** le lot n°2 à l'entreprise SAS ASN pour un montant de 2 447.00 € HT soit 2 936.40 € TTC ;
- **D'AUTORISER** la Présidente ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes relatifs à la notification.

Fait et délibéré en séance le 06/07/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET